

Infos utiles Licence 2009 :

Cher Passionnés voile, Bonjour à tous,

Nous vous rappelons que pour participer aux régates 2009, vous devez penser à faire **tamponner** et **signer** votre licence par votre médecin.

Si vous êtes licencié 2009, mais si vous n'avez pas encore la " licence papier" 2009, pas de problème, il vous suffit de faire faire un certificat médical à votre médecin avec le texte suivant:

"J'atteste avoir délivré à Mme ou M. un certificat de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition"
avec cachet, date et signature.

Ce certificat est valable un an (Article 11, Règlement des manifestations Nautiques de la FFVoile)

Merci de votre attention

Bon vent à tous.